

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217603644-20260409-D73-0426-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 10 avril 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|
| Mme Murielle MOUTIER LECERF | qui donne pouvoir à | M. Régis RÉCHER |
| M. Clément FOUTEL | qui donne pouvoir à | M. Mourad BETTAHAR |
| Mme Patricia FANNY | qui donne pouvoir à | Mme Arlette LECACHEUR |
| Mme Laëtitia HÉRANVAL | qui donne pouvoir à | Mme Sandrine COTTARD |

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain TROUVÉ est nommé secrétaire par délibération n°D.27/04.26 du Conseil Municipal.

Délibération n° : D.73/04.26

Objet : Festival gallo-romain « Les Juliobonales »
19, 20 et 21 juin 2026
Fixation des prix de vente des articles et boissons

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 09.04.2026

Délibération n° : D.73/04.26

Objet : Festival gallo-romain « Les Juliobonales »
19, 20 et 21 juin 2026
Fixation des prix de vente des articles et boissons

Monsieur GOGNET indique que dans le cadre de la sixième édition des Juliobonales, qui se tiendra du 19 au 21 juin 2026, la Ville de Lillebonne souhaite, comme lors des précédentes éditions, proposer à la vente :

- des médailles souvenir de la Monnaie de Paris, à l'effigie de Juliobona,
- des boucliers et des épées en bois, à destination des enfants, dans le cadre d'ateliers de décoration mis en place pendant la durée de la manifestation,
- et pour la première fois, dans le cadre du thème « Cuisine et alimentation », des boissons aromatisées (jus de fruits et eaux), servies dans des gobelets réutilisables consignés.

Il convient, par conséquent, de fixer les tarifs de vente applicables à ces différents articles.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser, dans le cadre des Juliobonales, la vente :
 - de médailles souvenir de la Monnaie de Paris,
 - de boucliers et d'épées en bois,
 - de boissons aromatisées (jus de fruits et eaux),
- de fixer les tarifs suivants :
 - médaille souvenir : 2 euros l'unité, vendue pendant et après la manifestation, jusqu'à épuisement du stock,
 - bouclier en bois : 6 euros l'unité,
 - épée en bois : 6 euros l'unité,
 - lot « bouclier + épée » : 10 euros le lot,
 - jus de fruits : 2,50 euros + 1 euro de consigne pour le gobelet réutilisable,
 - eau aromatisée : 1,50 euros + 1 euro de consigne pour le gobelet réutilisable.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Alain TROUVÉ.